

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP PARIBAS OASIS CYBERSECURITE(FR001400G6K3)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)
Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>
Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.
BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés 03/05/2023

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier.

Durée

Ce FCP a une date d'échéance finale fixée au 18/07/2028.
Il sera dissous à cette date. BNPP AM France a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion ou de rachat total des parts.

Objectifs

Capital garanti à l'échéance

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du FCP à formule est de permettre au porteur dont les parts du FCP ont été centralisées au plus tard le vendredi 7 juillet 2023 à 13 heures, heure de Paris, de bénéficier à la Date d'Echéance, le 18 juillet 2028, en fonction de l'évolution de l'indice ECPI Global ESG Cybersecurity Index NTR 3.5% Decrement (ci-après l'« Indice »), d'une valeur liquidative au minimum égale à :

- la Valeur Liquidative de Référence ou « VLR » ,
- augmentée de l'intégralité de la performance positive de l'Indice, avec un maximum de 30%. La performance du FCP à la Date d'Echéance est ainsi limitée à 30%, soit un taux de rendement actuariel annualisé maximum de 5,36%.

Caractéristiques essentielles :

La Valeur Liquidative de Référence est définie comme la plus haute valeur liquidative du FCP parmi les valeurs liquidatives dont la première porte la date du 5 mai 2023 et la dernière est celle du 10 juillet 2023. Les souscriptions sont retenues pour leur montant, déduction faite de la commission de souscription, hors fiscalité et prélèvements sociaux, ou déduction faite, le cas échéant, des frais d'entrée propres au cadre d'investissement dans le FCP.

Le Capital Investi correspond à l'investissement initial du porteur pour toute souscription centralisée à compter du 4 mai 2023 (inclus) et jusqu'au 27 juillet 2023 (inclus) à 13 heures, heure de Paris, déduction faite de la commission de souscription, hors fiscalité et prélèvements sociaux, ou déduction faite, le cas échéant, des frais d'entrée propres au cadre d'investissement dans le FCP.

Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et maintient en conséquence dans ses actifs au moins 75% de titres de toutes capitalisations de pays appartenant à l'OCDE, libellés en euros et éligibles au PEA. Il peut également détenir jusqu'à 25% d'obligations françaises et étrangères et d'autres titres de créance négociables français et/ou étrangers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, et des placements monétaires. Le FCP peut investir dans des instruments du marché monétaire à faible sensibilité pouvant bénéficier d'une notation « émission » minimale P-3 (Moody's) et/ou A-3 (S&P) et/ou F3 (Fitch) ou jugée équivalente par la société de gestion et dans des obligations bénéficiant d'une notation « émission » minimale BBB- (Standard & Poor's/Fitch) ou Baa3 (Moody's) ou jugée équivalente par la société de gestion. Les notations mentionnées ci-dessus ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.

Les émetteurs sélectionnés peuvent aussi bien relever du secteur privé que du secteur public (États, collectivités territoriales, ...), les dettes privées étant susceptibles de représenter l'ensemble des instruments de dette. L'exposition globale maximale du FCP sur l'ensemble des marchés y compris instruments dérivés est de 200% de l'actif net.

Jusqu'à la totalité de son actif pourra également être investi en parts ou actions d'OPC. Le FCP a enfin vocation à intervenir sur les marchés à terme réglementés et de gré à gré, et en particulier recourir aux futures, aux options, aux swaps et aux dérivés de crédit à des fins de couvertures et/ou d'exposition.

Le FCP pourra conclure des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap ») pour réaliser son objectif de gestion.

- L'objectif de gestion du FCP tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de couverture et des frais de gestion

Avantages de la formule :

- Si, à la Date de Constatation Finale l'Indice clôture en hausse par rapport à son niveau initial, le porteur bénéficie de la totalité de la performance positive de l'Indice par rapport à son niveau initial, avec un maximum de 30% (correspondant à un taux de rendement actuariel annualisé maximum de 5,36%).
- L'indice ECPI Global ESG CyberSecurity Index NTR 3.5% Decrement est un indice diversifié géographiquement et représentatif d'actions internationales liées au secteur de la Cybersécurité et répondant à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. (ESG). Cela n'implique toutefois pas que les fonds levés seront spécifiquement alloués au financement de projets répondant à des thématiques ESG, ni aux entreprises les plus performantes en matière de cybersécurité. En effet, seul l'indice est construit de façon à sélectionner des actifs présentant ces caractéristiques. La diversification de l'Indice permet de réduire le risque d'exposition à un pays.
- Le capital investi est garanti à la Date d'Echéance.

Inconvénients de la formule :

- Pour bénéficier de la garantie, du capital investi, les parts du porteur doivent avoir été centralisées avant le 7 juillet 2023 à 13 heures (heure de Paris) et avoir été conservées jusqu'à la Date d'Echéance, selon l'évolution de l'Indice.
- L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 3,5% par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'indice a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

Dans le prospectus du FCP, à la rubrique "Illustrations de la formule", vous trouverez les différents scénarios servant à illustrer le comportement du FCP et ne représentant pas une prévision de ce qui pourrait se passer.



Autres informations : Affectation du résultat net et des plus-values nettes réalisées : capitalisation
Durée minimum de placement recommandée : 5 ans et 7 jours maximum. Il est fortement recommandé de n'acheter des parts de ce FCP que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à la Date d'Echéance : 18 juillet 2028.
Les demandes de souscriptions sont centralisées à partir du lendemain de la création du FCP et jusqu'au 7 juillet 2023 inclus à 13 heures (heure de Paris). Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts du lundi au vendredi jusqu'à 13h (heure de Paris). Les demandes de rachat seront exécutées sur la valeur liquidative datée du lendemain ouvré. Tout rachat effectué sur la base d'une valeur liquidative autre que celle datée de la Date d'Echéance se fera aux conditions de marché applicables au moment du rachat.

Investisseurs de détail visés

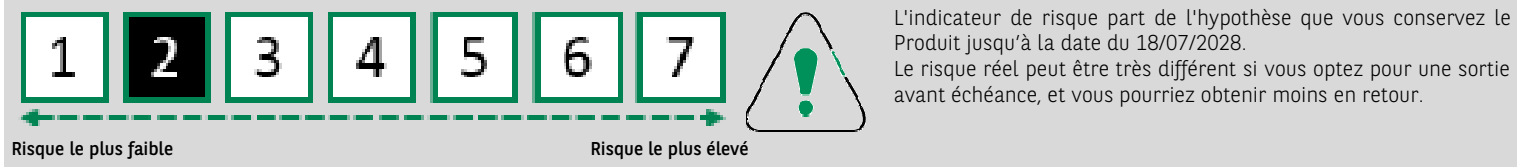
Ce Produit est conçu pour des investisseurs de détail qui ont quelque expertise financière et/ou quelque connaissance pour comprendre le Produit, mais le Produit est garanti à 100 % à l'échéance du Produit. Il est approprié pour des clients cherchant à préserver et/ou accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement équivalent à la date de maturité du Produit (18/07/2028). Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Le prospectus, le document d'informations clés, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. L'horizon d'investissement, l'investissement en actifs actions, ainsi que l'objectif de valeur liquidative au moins égale à 100% de la valeur liquidative de référence à la date d'échéance justifient la catégorie de risque. Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque lié aux instruments dérivés
- Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.
Vous avez droit à la restitution d'au moins 100% de votre capital ^(A). Quant aux éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires. Toutefois, cette protection contre les aléas de marché ne s'appliquera pas si vous demandez le rachat de vos parts avant le 18 juillet 2028. ^(B) déduction faite de la commission de souscription, hors fiscalité et prélèvements sociaux, ou déduction faite, le cas échéant, des frais d'entrée propres au cadre d'investissement dans le FCP.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée :	Jusqu'à ce que le Produit soit acheté ou arrive à échéance. Elle peut être différente selon le scénario et est indiquée dans le tableau		
Exemple d'investissement :	10.000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'achat ou à l'échéance (remboursement par anticipation ou échéance)

Scénarios			
Minimum	9900 EUR sont garantis à l'échéance (soit 99% de votre capital investi). L'investisseur peut perdre une partie ou la totalité de son investissement en cas de sortie avant l'échéance.		
Tensions (le produit est résilié après 5 ans)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9.100,76 EUR -8,99%	9.900,05 EUR -0,20%
Défavorable (le produit est résilié après 5 ans)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9.316,15 EUR -6,84%	9.900,05 EUR -0,20%
Intermédiaire (le produit est résilié après 5 ans)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9.813,40 EUR -1,87%	12.256,59 EUR 4,15%
Favorable (le produit est résilié après 5 ans)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10.480,93 EUR 4,81%	12.870,05 EUR 5,18%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les scénarios de tensions, défavorable, intermédiaire et favorable représentent des résultats possibles basés sur des simulations utilisant la performance passée de l'Indice sur une période allant jusqu'à cinq ans.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM France.
En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.
En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.



QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'Echéance, le 18/07/2028
Coûts totaux	642,92 EUR	666,28 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	6,43%	1,11%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,26% avant déduction des coûts et de 4,15% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 1% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	4,13 % de la valeur de votre investissement par an. Le montant se base sur une estimation annuallisée des coûts qui seront prélevés pendant le premier exercice financier.	409,27 EUR
Coûts de transaction	1,35 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	133,65 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	Néant

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : date de maturité : le 18/07/2028

La période de détention recommandée a été définie par rapport à la date d'échéance du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires) comme indiqué dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Le Produit relève de l'article 8 du règlement dit SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation - règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Les informations sur la finance durable sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability-bnpp-am/>.
- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : (1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées.
- En cas de désaccord, l'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.
- Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

